

Direction des Ressources Humaines

Isabelle FERREIRA

Directrice des Ressources Humaines

Libourne, le 31 juillet 2026

Hélène POURTAU

Attachée d'administration hospitalière

Cynthia ZIELINSKI

Adjoint des cadres

Cellule titulaires-carrière (RDC – Porte 20)

cynthia.zielinski@ch-libourne.fr

☎ 05 57 55 26 72

AVIS DE CONCOURS PROFESSIONNEL POUR LE RECRUTEMENT D'UN CADRE SUPERIEUR DE SANTE PARAMEDICAL DE LA FILIERE INFIRMIERE

Un concours professionnel aura lieu au Centre Hospitalier de Libourne en vue de pourvoir un **poste de cadre supérieur de santé paramédical de la filière infirmière** vacant dans l'établissement.

Textes de référence :

⇒ Décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012, modifié, portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière.

⇒ Arrêté du 25 juin 2013 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours professionnels permettant l'accès au grade de cadre supérieur de santé et au grade de cadre supérieur de santé paramédical de la fonction publique hospitalière.

Peuvent être candidats les cadres de santé paramédicaux de la filière infirmière comptant au moins trois ans de services effectifs dans le grade de cadre de santé paramédical.

Les dossiers de candidatures (**non reliés**) comprendront :

- Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre,
- Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre,
- Un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination,
- Un dossier exposant l'expérience et le projet professionnel du candidat, ses titres et diplômes obtenus ainsi que ses travaux réalisés jusqu'alors, accompagné des pièces justificatives correspondantes (**non relié**).

La sélection des candidats repose sur une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission.

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen du dossier présenté par le candidat.

Le directeur de l'établissement arrêtera la liste des candidats autorisés à prendre part au concours.

L'épreuve d'admission consiste en un entretien oral de 30 minutes avec le jury durant lequel le candidat expose, pendant 10 minutes au plus, sa formation, son expérience et son projet professionnel.

L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury qui s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé. Cet entretien est destiné à permettre au jury d'apprécier la motivation, les qualités professionnelles et l'aptitude du candidat à exercer en tant que cadre supérieur de santé paramédical.

La liste des candidats définitivement admis est établie par le Directeur, sur proposition du jury.

Date prévisionnelle du concours : 1er octobre 2026

Les dossiers de candidatures devront être adressés **au plus tard le 31 août 2026**, le cachet de la poste faisant foi, à : Madame Isabelle FERREIRA, Directrice des Ressources Humaines du Centre Hospitalier de Libourne, Cellule concours-carrière, 112 rue de la Marne, B.P. 199, 33505 LIBOURNE CEDEX.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter à la Direction des Ressources Humaines : Madame Cynthia ZIELINSKI – Tél. : 05 57 55 26 72 (cynthia.zielinski@ch-libourne.fr) ou Madame Hélène POURTAU – Tél. : 05 57 55 26 71 (helene.pourtau@ch-libourne.fr)

Pour le Directeur et par délégation,
La Directrice des Ressources Humaines
Isabelle FERREIRA